



SUITES DONNEES AUX VŒUX de la Commission de gestion 2020 pour l'année 2019

Il a été répondu aux vœux n° 3, 4, 5 et 7, et nous n'avons pas d'éléments complémentaires à ajouter.

Vœu n° 1

Améliorer les modes de circulation entre le Bourg et Savuit

Nous souhaitons que la Municipalité pérennise définitivement les actuelles circulations monodirectionnelles du trafic routier sur les routes du Crochet et de Savuit car celles-ci font sens d'un point de vue sécuritaire ; dans ce contexte nous encourageons la Municipalité à étudier une éventuelle inversion du sens (ie montée par la Rte du Crochet, descente par route de Savuit), ce qui déchargerait les Moulins aux heures de pointe.

Par ailleurs, nous remercions la Municipalité d'avoir mis en œuvre le vœu de la Commission de Gestion 2018 qui consistait à marquer le sentier pédestre sur le domaine public à travers les vignes entre le bas du Crochet et le haut de la Rte de Savuit. Afin d'en sécuriser l'accès, nous souhaitons que des passages piétons soient marqués à l'entrée et à la sortie de ce chemin.

Réponse : partiellement admis

Les sens de circulations en vigueur sur les routes de Savuit, et de Crochet sont amenés à être pérennisés à l'issue des travaux du tunnel Bertholod.

En outre, l'aménagement de passages piétons aux extrémités du chemin traversant les vignes entre le bas de la route de Crochet et le haut de la route de Savuit est malheureusement impossible.

Pour qu'un passage piéton puisse être aménagé, il doit y avoir au moins 100 traversées piétonnes durant les cinq heures les plus fréquentées de la journée. Malheureusement, ce critère n'est ici pas rempli.

Suites données :

Il n'est pas prévu de modifier les sens de circulations en vigueur sur les routes de Savuit, et de Crochet à l'issue des travaux du tunnel Bertholod. Toutefois, des aménagements provisoires ont été mis en place à Savuit, pour sécuriser les piétons et limiter le trafic de transit induit par les travaux de la route des Monts-de-Lavaux. À l'issue de ceux-ci, des aménagements définitifs seront mis en place à Savuit pour pacifier la zone.

Vœu n° 2

Améliorer l'information quant à la consommation d'électricité, d'eau et de gaz

Les consommateurs des services industriels de Lutry reçoivent des factures très détaillées de leur consommation d'électricité, eaux et gaz, toutefois la foison de détails rend leur lecture compliquée.

La commission encourage ainsi la Municipalité à faire figurer des graphiques ou "indicateur de performance" pertinents sur les factures de consommation, qui pourraient par exemple montrer l'évolution dans le temps et indiquer les valeurs des ménages comparables ("benchmark").

L'objectif de cette information est de permettre aux consommateurs un meilleur suivi, de détecter d'éventuelles anomalies et in fine de contribuer à diminuer la consommation.

La commission comprend que ce vœu nécessite une mise à jour du système informatique des Services Industriels de Lausanne, qui est le même que celui des Services Industriels de Lutry; et encourage ainsi une réflexion commune avec Lausanne en ce sens.

Réponse : admis

La loi sur l'électricité impose aux distributeurs d'indiquer sur leurs factures un minimum d'informations sous une forme prédéfinie. Le logiciel de facturation (SAP) utilisé aux Services industriels de Lutry est le même que celui utilisé aux Services industriels de Lausanne. Bien que les tarifs soient différents, certaines modifications ou adjonctions ne sont pas possibles en l'état.

Actuellement, les index des compteurs sont relevés une fois par année au moyen d'un équipement mobile de lecture optique ; un suivi mensuel des consommations n'est donc pas possible. L'introduction des compteurs intelligents (smart metering) est en cours d'analyse aux SILy. Avec cet équipement, les consommateurs pourront suivre leur consommation à l'heure près.

Une corrélation entre la surface du logement, le nombre de personnes vivant sous le même toit et la consommation d'énergie en relation avec un standard pourrait faire l'objet d'une étude, en tenant compte naturellement de la protection des données.

Suites données :

Des solutions sont à l'étude pour une adaptation de notre système de facturation.

Vœu n° 6

Coordonner les deux projets Burquenet Sud et Nouveau collège du Grand-Pont en matière de circulation

Ces deux projets d'envergure pour la commune vont engendrer un nombre important de déplacements motorisés supplémentaires. Il y aura les parents, les professeurs et les utilisateurs des salles hors des horaires scolaires pour le Nouveau collège. Pour Burquenet Sud, il y aura en plus des nouveaux habitants, les utilisateurs des commerces, les employés communaux et les utilisateurs des services communaux. De plus, ces deux projets sont situés aux abords immédiats du Bourg et il serait souhaitable d'éviter que l'accès à ces nouveaux bâtiments engendre du trafic supplémentaire dans le Bourg. La commission propose qu'un plan de circulation d'ensemble autour des projets du nouveau collège et du quartier Burquenet Sud soit établi, en lien avec le Bourg, la route de Lavaux et le quartier de

Taillepied, et que ce plan permette d'identifier et d'éviter des augmentations inutiles du trafic dans le Bourg et dans le quartier de Taillepied.

Réponse : admis

La Municipalité est consciente que les projets de construction de Burquenet et du nouveau collège auront des incidences en matière de mobilité sur le Bourg de Lutry et sur ses environs.

En parallèle à l'avancement de ces deux projets, des études de trafic seront menées afin de limiter au maximum les externalités négatives liées à la mobilité et pour préserver la qualité de vie des lutriens.

Suites données :

L'étude trafic menée dans le cadre de l'adoption du plan de quartier Burquenet sud et de son règlement a montré que les charges de trafic induites par ce nouveau quartier seront absorbables par les voiries actuelles et que les externalités négatives liées à la mobilité seront supportables. Néanmoins, une zone 30 vient d'être aménagée dans ce secteur.

Concernant le nouveau collège, les études de faisabilité menées jusqu'à présent ont démontré la nécessité d'entreprendre des réflexions complémentaires pour assurer la sécurité des enfants et pacifier la circulation aux abords du nouveau collège. Ces études seront menées en parallèle à l'avancée du projet.

Adopté en séance de Municipalité du 31 mai 2021

VŒUX
DE LA COMMISSION DE GESTION 2020
POUR L'EXERCICE 2019



Vœux exprimés par la Commission de gestion 2020 sur l'exercice 2019

Vœu n° 1

Améliorer les modes de circulation entre le Bourg et Savuit

Nous souhaitons que la Municipalité pérennise définitivement les actuelles circulations monodirectionnelles du trafic routier sur les routes du Crochet et de Savuit car celles-ci font sens d'un point de vue sécuritaire ; dans ce contexte nous encourageons la Municipalité à étudier une éventuelle inversion du sens (ie montée par la Rte du Crochet, descente par route de Savuit), ce qui déchargerait les Moulins aux heures de pointe.

Par ailleurs, nous remercions la Municipalité d'avoir mis en œuvre le vœu de la Commission de Gestion 2018 qui consistait à marquer le sentier pédestre sur le domaine public à travers les vignes entre le bas du Crochet et le haut de la Rte de Savuit. Afin d'en sécuriser l'accès, nous souhaitons que des passages piétons soient marqués à l'entrée et à la sortie de ce chemin.

Réponse : partiellement admis

Les sens de circulations en vigueur sur les routes de Savuit, et de Crochet sont amenés à être pérennisés à l'issue des travaux du tunnel Bertholod.

En outre, l'aménagement de passages piétons aux extrémités du chemin traversant les vignes entre le bas de la route de Crochet et le haut de la route de Savuit est malheureusement impossible.

Pour qu'un passage piéton puisse être aménagé, il doit y avoir au moins 100 traversées piétonnes durant les cinq heures les plus fréquentées de la journée. Malheureusement, ce critère n'est ici pas rempli.

Vœu n° 2

Améliorer l'information quant à la consommation d'électricité, d'eau et de gaz

Les consommateurs des services industriels de Lutry reçoivent des factures très détaillées de leur consommation d'électricité, eaux et gaz, toutefois la foison de détails rend leur lecture compliquée.

La commission encourage ainsi la Municipalité à faire figurer des graphiques ou "indicateur de performance" pertinents sur les factures de consommation, qui pourraient par exemple montrer l'évolution dans le temps et indiquer les valeurs des ménages comparables ("benchmark").

L'objectif de cette information est de permettre aux consommateurs un meilleur suivi, de détecter d'éventuelles anomalies et in fine de contribuer à diminuer la consommation.

La commission comprend que ce vœu nécessite une mise à jour du système informatique des Services Industriels de Lausanne, qui est le même que celui des Services Industriels de Lutry; et encourage ainsi une réflexion commune avec Lausanne en ce sens.

Réponse : admis

La loi sur l'électricité impose aux distributeurs d'indiquer sur leurs factures un minimum d'informations sous une forme prédéfinie. Le logiciel de facturation (SAP) utilisé aux Services industriels de Lutry est le même que celui utilisé aux Services industriels de Lausanne. Bien que les tarifs soient différents, certaines modifications ou adjonctions ne sont pas possibles en l'état.

Actuellement, les index des compteurs sont relevés une fois par année au moyen d'un équipement mobile de lecture optique ; un suivi mensuel des consommations n'est donc pas possible. L'introduction des compteurs intelligents (smart metering) est en cours d'analyse aux SILy. Avec cet équipement, les consommateurs pourront suivre leur consommation à l'heure près.

Une corrélation entre la surface du logement, le nombre de personnes vivant sous le même toit et la consommation d'énergie en relation avec un standard pourrait faire l'objet d'une étude, en tenant compte naturellement de la protection des données.

Vœu n° 3

Politique communale pour la stratégie énergétique 2050

La stratégie énergétique 2050 approuvée par le peuple en 2017 a été déclinée au niveau fédéral et cantonal.

La commission souhaite que la Municipalité formalise et publie une "feuille de route Stratégique énergétique 2050" avec des objectifs clairs et chiffrés, à l'échelle de la Commune. Cette stratégie pourrait contribuer également pour partie au Plan climat 2050 du Canton.

La feuille de route Stratégie énergétique 2050 communale pourrait faire partie du programme de législature, ce qui en permettrait sa révision et publication tous les 5 ans.

Réponse : admis

La Commission de gestion de 2018, pour l'exercice 2017, avait déjà posé cette question et la Municipalité y avait répondu par l'affirmative. Le label de Cité de l'Energie obtenu encourage non seulement les différents services à optimiser les mesures mises en place, mais encore à en accroître l'efficacité.

Nous prenons bonne note de rendre ces mesures plus visibles au travers du futur programme de législature qui sera établi par la nouvelle municipalité au terme des élections communales de 2021.

Vœu n°4**Faciliter la vie des habitants de la commune en poursuivant l'usage des nouvelles technologies informatiques**

La Commune de Lutry est pionnière notamment sur le « guichet cartographique », qui offre une réelle plus-value aux utilisateurs. La commission propose de poursuivre et consolider l'utilisation des nouvelles technologies dans le but de faciliter la vie des citoyens, notamment dans la cyberadministration pour tous les formulaires (par ex. changement d'adresse), les places à disposition dans les parkings et le paiement du stationnement, la transmission des informations aux parents des élèves des établissements scolaires, un système d'alerte pour des incidents météorologiques majeurs (par ex. crues).

Réponse : admis

Le développement de la cyberadministration est inéluctable et nous suivons cette évolution de près. Son développement dépendra en grande partie de la création d'un « identifiant unique » au niveau fédéral ou cantonal garantissant l'identité sans équivoque de l'administré.

Chaque nouvelle prestation devra être soigneusement évaluée afin qu'elle réponde à une réelle attente des habitants et qu'elle puisse être parfaitement intégrée dans les applications communales.

Vœu n° 5**Station de partage de vélos**

Etudier la possibilité de mettre en place au moins une station de partage de vélos sur la commune (Type PubliBike). Plusieurs communes alentour disposent déjà de ces stations de partage de vélos, qui sont également un plus sur le plan touristique pour la commune. Dans ce contexte, il serait judicieux de clarifier la circulation à vélo dans le bourg. La solution actuellement en place ne semble pas être adaptée.

Réponse : non-admis

L'aménagement d'une station de partage de vélos n'a de sens que si d'autres stations sont présentes dans les communes avoisinantes, afin d'offrir aux utilisateurs de ce type de service un maillage fin et un réseau efficace. Il convient donc tout d'abord, à l'échelle lausannoise, d'élaborer une stratégie conjointe pour l'implantation de ce type de station et de trouver un prestataire commun pour l'exploitation.

Concernant la circulation des vélos dans le Bourg, un marquage au sol et une nouvelle signalisation verticale ont été installés courant juillet afin d'inciter les cyclistes à ne plus emprunter la Grand-Rue. En sus, l'itinéraire Suisse Mobile à vélos passant dans ladite rue a été dévié sur demande du service de la mobilité auprès des instances cantonales.

Vœu n° 6**Coordonner les deux projets Burquenet Sud et Nouveau collège du Grand-Pont en matière de circulation**

Ces deux projets d'envergure pour la commune vont engendrer un nombre important de déplacements motorisés supplémentaires. Il y aura les parents, les professeurs et les utilisateurs des salles hors des horaires scolaires pour le Nouveau collège. Pour Burquenet Sud, il y aura en plus des nouveaux habitants, les utilisateurs des commerces, les employés communaux et les utilisateurs des services communaux. De plus, ces deux projets sont situés aux abords immédiats du Bourg et il serait souhaitable d'éviter que l'accès à ces nouveaux bâtiments engendre du trafic supplémentaire dans le Bourg. La commission propose qu'un plan de circulation d'ensemble autour des projets du nouveau collège et du quartier Burquenet Sud soit établi, en lien avec le Bourg, la route de Lavaux et le quartier de Tailleped, et que ce plan permette d'identifier et d'éviter des augmentations inutiles du trafic dans le Bourg et dans le quartier de Tailleped.

Réponse : admis

La Municipalité est consciente que les projets de construction de Burquenet et du nouveau collège auront des incidences en matière de mobilité sur le Bourg de Lutry et sur ses environs.

En parallèle à l'avancement de ces deux projets, des études de trafic seront menées afin de limiter au maximum les externalités négatives liées à la mobilité et pour préserver la qualité de vie des lutriens.

Vœux n° 7**Arbres - remplacement des abattages et nouvelles plantations**

Dans le but de prévenir les effets indésirables sur la population du réchauffement climatique, il serait intéressant d'étudier la possibilité de renforcer la couverture végétale sur le territoire de la commune, en particulier dans les zones peu végétalisées et à plus forte densité de population, et d'accroître la plantation d'espèces végétales indigènes.

Réponse : admis

La commune se préoccupe déjà du changement climatique. Par exemple, elle remplace systématiquement les arbres chétifs par des arbres offrant une plus grande surface ombrée. De plus, les projets suivants seront mis rapidement en place :

- *une pergola est à l'étude pour occuper une des zones chaudes du quai Vaudaire,*

- *dans le cadre des futurs travaux sur la route des Monts de Lavaux quelques îlots de chaleur vont être éliminés (env. 500 m²).*

Une étude est également menée pour analyser les espaces verts communaux. Cette étude permettra, entre autres, de connaître l'impact de la végétation sur le microclimat urbain, de choisir les végétaux les mieux adaptés face au climat futur et d'utiliser au mieux ces végétaux pour améliorer la qualité de l'air.

À plus long terme, les projets suivants pourraient voir le jour :

- *Le démantèlement d'une grande partie de la bretelle autoroutière de Corsy, propriété actuelle de la Confédération. Les surfaces déconstruites pourraient être végétalisées (env. 15'000 m²).*
- *Si les études aboutissent, la renaturation de l'embouchure de la Lutrive augmentera de façon significative le plan d'eau de la rivière amenant ainsi une fraîcheur supplémentaire sur ce site.*
